



24 rue des Bleuets 64000 PAU
SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

Président : Olivier JÉGOUZO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 14 JUIN 2025

Le 14 juin 2025, à 18 heures, s'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Domaine des Jonquières et des Lilas sur la place de la rue des Bleuets à PAU.

Avec cinquante cinq membres présents, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale délibère valablement. Olivier JÉGOUZO préside la séance.

L'Association compte soixante et onze adhérents et continue à accueillir de nouveaux venus auxquels le Président souhaite la bienvenue.

Rapport d'activité et financier :

Dans notre proposition usuelle d'adhésion à notre association, nous avons joint une petite lettre de rappel sur le pourquoi de cette association. L'association Domaine des Jonquières et des Lilas a seize années d'existence puisque elle a été fondée en 2009.

Si en 2023 nous avons eu la présence de rats dans la plupart de nos lotissements, le service hygiène et sécurité de la ville de Pau était intervenu pour traiter plus particulièrement les endroits que les habitants nous avaient signalés. L'opération a dû être renouvelée courant juillet 2024 suite à plusieurs signalements.

Concernant la présence de sangliers en bordure du lotissement des Lilas et sur le chemin Guilhem, ils n'ont pas été signalés cette année. Y a-t-il eu une intervention du service Louveterie suite à notre demande courant 2023/2024 ? A priori non.

Les travaux menés en 2024 par la voirie ont amélioré les choses du côté du Domaine des Lilas. La démarche avait été faite auprès du service de la voirie en mars 2024 pour les deux lotissements. Un recensement des besoins avait été établi sur toutes les rues.

Reste à effectuer la voirie du côté du Domaine des Jonquières

Autres signalements :

05/09/24 Panneau rue des Myosotis déraciné (traité par le service voirie)

14/09/24 Entre le n° 8 et 10 de la rue des Myosotis déformation de la chaussée (traité par le service voirie)

14/09/24 Entre le n° 21 de la rue des Bleuets et n° 1 de la rue des Jonquilles, inégalité du trottoir (non traité)

14/09/24 Entre le n° 9 et 11 de la rue des Mimosas, nid de frelons sur le mimosas (traité par la Mairie)

L'Association reste à votre disposition pour nous signaler tout problème.

Egalement un rappel : la Municipalité a mis en place un service Alerte Voirie, que vous pouvez solliciter au n° 0 800 0 800 64

Suite à notre demande fin 2023, un ralentisseur efficace a été installé par le service voirie début 2024

Pour terminer, le changement d'adresse du siège de l'Association a été validé en avril 2025 au 24 rue des Bleuets 64000 Pau

Compte rendu financier :

Au 31/12/2023, le solde du compte était de 257,11 €

Recettes :

Remboursement Permasse Promo cash	105,84 €
Adhésions + repas	1084,00 €
Subvention	500,00 €
Parts sociales	1,20 €
Total	1948,15 €

Dépenses :

Promo Cash	105,84 €
Promo Cash	346,67 €
Boulangerie	102,85 €
Boucherie/charcuterie	524,40 €
Glaçons	57,00 €
Location salle Paroissiale	100,00 €
Assurance GMF	46,35 €
Souscription part sociale	1,00 €
CAE 2 Janvier	1,50 €
Février de A1x1,60	17,60 €
Remboursement Naudy	38,00 €
Leclerc	15,58 €
Cartes de vœux	21,62 €
Total	1378,41 €

Solde du compte au 31/12/2024**569,74 €**

Le nombre d'adhérents en 2024 était de **69**
Le nombre d'adhérents en 2025 est de **71**

Avant de clore le rapport d'activité et de passer au vote des résolutions de l'assemblée générale, le Président remercie l'ensemble des administrateurs pour leur dévouement et leur engagement, ainsi que les différents interlocuteurs que nous avons régulièrement auprès de la mairie, tant pour l'animation associative que pour les services techniques.

Vote des résolutions à main levée :

1ère résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité financier du conseil d'administration, approuve ce rapport ainsi que le budget de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Elle donne quitus sans réserves au Président du conseil d'administration pour sa gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité

2ème résolution :

L'assemblée générale décide de maintenir à 7 € par adhérent le montant de la cotisation annuelle 2025 de l'association pour subvenir aux frais d'information et participer aux coûts d'animation, ainsi que la mise en place d'une cotisation foyer unique à 13 €.

Résolution adoptée à l'unanimité

3ème résolution :

L'assemblée générale donne pouvoir au conseil d'administration pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole,
l'assemblée générale se termine vers 19 heures.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

Certifié exact et sincère, à Pau le 01 juillet 2025.

Le Président



Olivier JÉGOUZO

Le secrétaire



Jean SOUBERBIELLE GRADA